

BULLETIN D'ADHESION 2025 - 2026

Réservé au CODIR

Carte envoyée ou remise le Traité par

Saisie FFEPGV le Saisie SI le

Emetteur du ou des chèques différents de l'adhérent..... ☐

Nouvelle adhésion : ☐ Renouvellement :

N° de licence :

Certificat médical : Non ☐ Oui ☐ Date :

Nom de naissance :

Date de naissance :

Tél. mobile :

Tél fixe :

Courriel en majuscule :

Permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée et de recevoir les informations de la GV OLIVET

NOM :

PRENOM :

RUE

RESIDENCE :

CODE POSTALE :

VILLE :

Compléter les colonnes Activités et Montant :

Compléter les colonnes Activités et Montant :				
Activités		Cotisation annuelle		Montant
		OLIVETAINS	NON OLIVETAINS	
☐	GYMNASTIQUE PROGRAMME GENERAL 16 ANS ET +	143 €	176 €	€
☐	FOLKLORE	166 €	200 €	€
☐	MARCHE DYNAMIQUE BUNGY PUMP (1 cours de 1h30 le lundi)	160 €	175 €	€
☐	ACTI'MARCH SPORT SANTE BUNGY PUMP (1 cours le mardi1h)	106 €	116 €	€
☐	SPORT PLEIN AIR (1 cours le jeudi 1h) ☐ 9h30 ☐ 10h30	106 €	116 €	€
☐	SOPHROLOGIE	180 €	200 €	€
☐	AQUAGYM soit le ☐ lundi 13h15 ☐ mardi 20h15 ☐ mercredi 10h15	210 €	216 €	€
SOUS TOTAL ACTIVITES				
Remise pour multi-activités		- 30€ pour 2, - 40€ pour 3, - 50 € pour 4 et – 60 € pour 5 et plus		
Remise lycéen & étudiant (-26 ans) sur justificatif		- 30 €		
Licence FFEPGV ADULTES		+ 35 €		+ 35 €
Licence FFEPGV JEUNES (- de 18 ans)		+ 26 €		
TOTAL : activité(s) + licence				€

A joindre au bulletin d'adhésion :

1 enveloppe **timbrée** avec nom et adresse pour recevoir par courrier la **carte d'adhérent 2025/2026**

2 **photos d'identité récentes** avec Nom et Prénom au dos, une pour la carte d'adhérent l'autre pour le dossier conservé par l'association.

L'attestation du questionnaire médical ou un **certificat médical de moins de 6 mois**.

1 **justificatif de domicile pour les Olivétains** (facture d'énergie, de téléphone fixe, avis d'imposition attestant votre adresse de résidence)

Règlement :

- un chèque du montant total à l'ordre de la GV OLIVET : Banque N° chèque

ou si règlement en plusieurs chèques, montant à l'euro près (**pas de centimes**) :

N° chèque 1 Montant N° chèque 2 Montant N° chèque 3 Montant

- autre mode de règlement

➤ **NOM de l'émetteur du ou des chèque(s) si différent de l'adhérent**

FINANCEMENT CE : il est impératif de suivre ces consignes :

• Joindre un chèque du montant de la participation de mon CE d'un montant de : € NOM du CE :

(Banque n° de chèque qui sera conservé par la GV jusqu'à règlement de votre CE)

(au dos de ce chèque doit impérativement figurer le **NOM DE VOTRE CE ou de votre EMPLOYEUR**)

• Joindre un chèque personnel de représentant le montant de la différence

(Banque n° de chèque)

UNIQUEMENT ACCEPTES : CHEQUES VACANCES ANCV et COUPONS SPORT ANCV NOMINATIFS

Demande de justificatif pour les comités d'entreprise :

☐ oui

☐ non

N'oubliez pas d'apposer au dos de ce document votre signature, la date ainsi que la mention « lu et approuvé »

A renvoyer ou à déposer dans la boîte aux lettres de la GV - GYM VOLONTAIRE OLIVET Gymnase du LARRY - 54 rue des chênes - 45160 OLIVET



L'ACCES AUX COURS EST CONDITIONNE PAR LA REMISE D'UN DOSSIER COMPLET

Conditions d'adhésion

Droit à l'image

J'autorise l'association GYM VOLONTAIRE d'OLIVET à me filmer ou me photographier dans le cadre des activités de la GYM VOLONTAIRE d'OLIVET ☐ OUI ☐ NON. **Une absence de réponse vaut acceptation.**

Si la réponse est négative, il vous appartient de quitter le cours afin de n'être ni photographié, ni filmé.

Les films pourront être visionnés par d'autres personnes comme outil d'information sur les activités menées à l'association. Les photos pourront être exposées dans les lieux publics de l'association.

Les films et photos pourront figurer sur le site Internet de l'association.

Païement de l'adhésion

Pour l'année sportive complète règlement en une, deux ou trois fois (les chèques doivent être remis lors de l'adhésion).

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année quel qu'en soit le motif.

Certificat médical

L'adhérent majeur doit remplir le questionnaire de santé et remettre l'attestation indiquant qu'il a répondu NON à tous les items. S'il a répondu OUI à une des questions il doit remettre à l'association un certificat médical de moins de 6 mois précisant l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Il en est de même pour l'adhérent mineur qui doit remplir le questionnaire spécifique au licencié mineur.

Assurance

Conformément à l'article L 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (MAIF) couvrant la responsabilité civile de l'association affiliée à la FFEPGV et de ses licenciés.

Par ailleurs le licencié a la possibilité de souscrire à une assurance complémentaire venant en plus de l'assurance de base pour la saison sportive 2025-2026. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de son règlement intérieur. Le document est consultable sur le site internet et sur le panneau d'affichage.

Gestion de la carte d'adhérent

Avant les cours un contrôle de la carte d'adhérent peut être effectué par les membres du Comité Directeur. Par ailleurs les animateurs sont chargés de s'assurer que la carte est visible à chaque cours, de préférence près du tapis. **Passé un mois après le début des cours : pas de carte pas de cours.**

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Comité Directeur constitué de bénévoles. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle. A cet effet les cours de GV aux heures de l'AG seront supprimés.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association gvolivet@wanadoo.fr ou un courrier à l'adresse suivante 54 rue des Chênes 45160 OLIVET.

Honorabilité des bénévoles

Depuis la saison sportive 2020-2021, le Ministère des Sports a mis en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à cette fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier) je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L.212-9 du code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS)

Date :

NOM : «Nom»

Prénom : «Prénom»

Signature de l'adhérent

ou d'un des parents pour un mineur

Mention manuscrite « Lues et approuvées »